

MAIRIE D'IZERON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Izeron, sous la présidence de M. David CHARBONNEL, Maire.

Date de la convocation : 8 novembre 2021

Présents : Mmes et Mrs CHARBONNEL David, BRUN-COSME-BRUNY Yannick, BITH Marie-Florence, CLERC Robert, FROMENT Roland, GAGNOUD Cyril, BAUDRU Carole, VITTET Sylvie, SARRAS-BOURNET Thierry, AUJOUX Joëlle, BOLLOT Hervé, BELLE Sébastien et ALLARD-LYONNE Julien.

Absents excusés : BOSSAN Florence.

Secrétaire de séance : AUJOUX Joëlle

Nombre de membres en exercice : 14

I. Procès-Verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif de la Commune d'Izeron à Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de mise à disposition entre SMVIC et la Commune d'Izeron constatant la mise à disposition à la Communauté de communes des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif et autorise le Maire à signer le procès-verbal de transfert.

II. Epareuse Malleval-en-Vercors

Le Conseil municipal décide de mettre à disposition de la commune de Malleval-en-Vercors, le tracteur/épareuse et un agent communal pour le broyage des accotements des voies communales. Cette prestation sera facturée à 300 €/jour. Le carburant sera à la charge de la commune de Malleval-en-Vercors

III. Label « Patrimoine en Isère »

La commission départementale du patrimoine propose d'attribuer le label « Patrimoine en Isère » à notre Mairie, ancienne maison bourgeoise. Le Conseil municipal d'Izeron accepte cette proposition.

IV. Budget communal : Décisions modificatives n°2

Désignation	Diminution	Augmentation
DF 6288 : autres services extérieurs		1 500.00
DF 6218 : autre personnel extérieur		1 000.00
Total dépenses de fonctionnement		2 500.00
RF 7482 compensation perte taxe addit° mut		2 500.00
Total recettes de fonctionnement		2 500.00
DI 21312 : bâtiments scolaires		38 000.00
DI 2041512 : GFP rat : bâtiments, installations		5 750.00
DI 2313 : immos en cours – constructions	15 000.00	
DI 2315 : immos en cours – inst techn.	28 750.00	
Total dépenses d'investissement	43 750.00	43 750.00

V. Accueil de loisirs des mercredis

Le Maire explique au Conseil municipal que dans le cadre de sa compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire dont la politique enfance jeunesse », la Communauté de communes organise sur le territoire intercommunal et met à disposition des communes, l'ingénierie nécessaire à l'organisation d'un accueil périscolaire proposé les mercredis en direction des enfants de 3 à 12 ans.

Le fonctionnement de cet accueil périscolaire, porté par les Accueils Collectifs de Mineurs intercommunaux implantés sur les communes de Vinay, Saint-Romans (Espace Anim) et Saint-Quentin sur Isère, est assumé conjointement par la Communauté de communes et la commune d'accueil mais bénéficie plus largement aux familles de l'ensemble des communes du bassin de vie de chaque structure.

Aussi, considérant que ces temps d'accueil du mercredi relèvent du champ de la compétence périscolaire qui reste une compétence communale, le Conseil communautaire a approuvé en séance du 8 juillet 2021, une délibération qui définit de nouvelles modalités de solidarité financière entre toutes les communes bénéficiaires de ces services via une convention cadre qui prévoit notamment que toutes les communes du territoire participent au financement du coût restant à charge au prorata du nombre d'heures par enfant de la commune bénéficiant du service.

Le Conseil municipal décide d'approuver la convention de partenariat entre Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire.

VI. Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de gestion de l'Isère

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a

mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à ce contrat pour faire bénéficier de ces prestations à ces agents :

- Adhésion au contrat-cadre mutualisé à la date du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans pour le lot 1 Sodexo pour les chèques déjeuner version papier,
- Valeur faciale du titre restaurant à 4 € (quatre euros),
- Participation de la commune à 50 % de la valeur faciale du titre.

VII. Acquisition bâtiment

Réflexion sur l'acquisition d'une maison de village dans le cadre du projet de réaménagement de la cour de la Mairie (démolition des commerces puis reconstruction).

VIII. Marché d'extension du groupe scolaire, construction d'un restaurant scolaire : avenants à divers lots du marché

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire, création d'un restaurant scolaire, les lots 5 et 6 doivent faire l'objet d'un avenant.

Le Conseil municipal décide de conclure les avenants suivants :

- **Lot 5 Menuiserie aluminium – serrurerie** : avenant n°1 plus-value de 2 975.00 € HT pour la mise en conformité du vitrage en vitrage feuilleté 2 faces car l'espace vert pourrait être accessible aux enfants

Attributaire VERMETAL pour un montant initial de	38 300.00 € HT
Avenant n°1 : plus-value de	2 975.00 € HT
Nouveau montant du marché :	41 275.00 € HT
Soit une augmentation d'environ 7.75 %	

- **Lot 6 Cloisons – Doublages – Plafonds** : avenant n°1 plus-value de 2 265.60 € HT pour l'amélioration de l'acoustique dans la salle de restauration

Attributaire FANGEAT et Associés pour un montant initial de	30 282.00 € HT
Avenant n°1 : plus-value de	2 265.60 € HT
Nouveau montant du marché :	32 547.60 € HT
Soit une augmentation d'environ 7.48 %	

L'aire de jeux dans la cour de la maternelle et la table de ping pong ont été installées durant les vacances de la Toussaint.

Les bandeaux alu ont été également remplacés et les descentes de chéneaux changées.

IX. Autorisation de fauchage, renouvellement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'acte administratif portant autorisation de fauchage passé avec M. GERMAIN Didier pour les parcelles de Tarantin est arrivé à échéance le 31 juillet 2020.

Le Conseil municipal décide de renouveler cette autorisation de fauchage pour une durée de 10 ans dans les mêmes conditions financières que précédemment, soit un coût annuel de 100 € et de confier la rédaction de l'acte au service de l'ONF.

X. Divers

- PLUi : les réunions des groupes de travail ont débuté
David et Cyril au groupe « Izeron Beauvoir, St Pierre, St Romans, St Just »
Sylvie au groupe « Rencurel, Presles, St André, Auberives, Chatelus, Choranche, Pont-en-Royans »
Roland au groupe « Cognin, Rovon, St Gervais, Malleval, la rivière, St Quentin, Montaud »
Intercommission : Attractivité : *Yannick*
 Environnement : *Robert*
 Climat-mobilité : *Carole*
 Services et aménagements de proximité : *Marie-Florence*
- Octobre rose : retour positif sur la journée octobre rose du 30 novembre à la salle des fêtes, environ 85 entrées.

Séance close à 21h15

